

LA PRATIQUE APPROFONDIE DE LA SAISIE IMMOBILIERE

**MODIFIEE PAR LE DECRET
N° 2009-160 DU 12 FEVRIER 2009**

*Par Maître Isabelle FAIVRE,
Avocat à la Cour à TOULOUSE*



Durée : 14 heures.

Public : formation qui nécessite de pratiquer la matière et qui a pour objectif de l'approfondir.

La réforme de la saisie immobilière et de la distribution du prix, entrée en vigueur en 2007, ne pallie que partiellement les lenteur, complexité et coût reprochés à l'ancienne procédure.

Conséquence attachée au changement, elle contraint les praticiens à adopter de nouveaux modèles d'actes et à acquérir de nouveaux réflexes et mécanismes.

Elle exige des cabinets moins expérimentés, qu'ils acquièrent la compétence nécessaire pour recourir à cette pratique formaliste et complexe avec le maximum de sécurité.

Cette formation de 2 jours reprend le déroulement de la procédure phase par phase, étudie les modèles d'actes et donne les solutions aux difficultés qui surgissent au quotidien. Elle est animée par un professionnel confronté aux spécificités de ce type de contentieux.

Cette formation s'appuie sur des situations de travail et permet aux participants d'exercer leur activité en toute autonomie.

Chaque formalité et chaque acte de procédure sont étudiés en détail à partir d'un support pédagogique comprenant un dossier de procédure type, les textes et la jurisprudence régissant la matière. Les difficultés susceptibles d'être rencontrées lors de l'accomplissement des différentes étapes de la procédure sont commentées.

La première journée est consacrée à l'étude de la procédure à partir des formalités préparatoires jusqu'au jugement d'orientation.

La deuxième journée porte sur la suite de la procédure jusqu'à la réitération des enchères.

La procédure de distribution du prix sera abordée dans le cadre d'une formation distincte.

« La pratique approfondie de la saisie immobilière »

Demande d'inscription* à retourner à

l'ENADEP, 48 rue de Rivoli 75004 PARIS ou par télécopie au 01.48.87.25.36 ou par mail : slechat@enadep.com

Je suis Avocat et suis intéressé(e) par cette formation. Celle-ci me sera proposée au tarif de 880 euros. Cette formation est susceptible de faire l'objet d'une prise en charge par le FIF PL (demande de prise en charge téléchargeable sur le site www.fifpl.fr).

Cette formation est susceptible d'intéresser mon ou mes salarié(e)(s) : Elle sera intégralement prise en charge par l'OPCA PL.

Je vous transmets mes coordonnées afin d'être informé(e) de la programmation de cette formation :

Nom :Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

Fax :

* La programmation des formations ne peut être effectuée qu'après confirmation de la participation d'un effectif minimal.